

La campagne pour le vote des femmes

Pendant ces derniers jours, on a beaucoup parlé du vote des femmes. Démarches et articles se sont succédés et si l'U. F. S. F. n'a pas fait beaucoup de bruit, elle a fait auprès des parlementaires une utile besogne.

Mais voici chronologiquement résumés les faits les plus importants :

A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

UNE DEMARCHE DES FEMMES DE GAUCHE

L'Action Démocratique et Laïque des femmes qui consacre son activité à l'éducation des femmes et à leur préparation politique, a été reçue à la Présidence du Conseil la semaine dernière.

La présidente, Mme Schwab, accompagnée de Mesdames Rebour, Simonot, Kraemer-Bach, Bernard, Pugeault, Humbert, Gammoleau, ont remis à M. Pierre-Etienne Flandin la lettre que voici :

Monsieur le Président du Conseil, Au nom de l'Action Démocratique et Laïque des Femmes, nous avons l'honneur de solliciter votre intervention près du Parlement — et en particulier auprès du Sénat — pour que soit enfin proclamée l'égalité politique des Français et des Françaises.

L'Action Démocratique et Laïque des Femmes s'adresse à vous avec confiance. Nous n'avons pas oublié ce que vous fîtes pour notre cause en 1919, comme rapporteur de la proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote. Si, avec la Commission du suffrage universel de la Chambre, vous concluez alors en faveur du suffrage en matière municipale, vos arguments amenèrent la Chambre à nous accorder l'égalité complète, et depuis elle exprima à plusieurs reprises sa volonté d'affranchir les Françaises. Le Sénat résiste pour des raisons d'opportunité qui nous paraissent inacceptables, à nous qui sommes essentiellement laïques et profondément républicaines.

Ce n'est pas trop de l'effort de tous et de toutes pour vaincre les difficultés de l'heure et pour assurer l'avenir. Les Françaises n'ignorent pas la gravité des problèmes qui se posent dans tous les domaines et en souffrent à divers égards, au moins autant que les hommes. Elles ne peuvent se désintéresser des solutions à leur donner. Elles croient que l'activité des femmes dans toutes les formes de travail, leur tâche familiale aussi bien que dans leur rôle social, les a rendues dignes d'exercer ce droit qu'elles réclament depuis tant d'années.

Conscientes des responsabilités que leur accession à la vie civique entraînera pour elles, elles vous demandent, Monsieur le Président du Conseil, de leur donner dans la Démocratie la place qu'il est juste qu'elles occupent auprès de leurs pères, de leurs maris et de leurs fils.

Nous vous prions d'agréer, etc...

Pour l'Action Démocratique et Laïque des Femmes,

La Présidente :

MARGUERITE SCHWAB.

LES PROJETS DE M. FLANDIN

On nous dit de source autorisée que le Président du Conseil et le gouvernement sont décidés à lier la question du suffrage féminin à la réforme électorale qui aura lieu vraisemblablement après les élections municipales.

Cette réforme comprendrait la proportionnelle intégrale dans le cadre du département ou de la région; le suffrage féminin y serait inclus sur un pied de complète égalité.

A ce moment, nous a-t-on déclaré, le Président du Conseil poserait la question de confiance sur l'ensemble de la réforme.

Nous souhaitons ardemment que cette bonne nouvelle soit exacte... Mais en attendant essayons d'obtenir une solution immédiate à la Chambre et au Sénat.

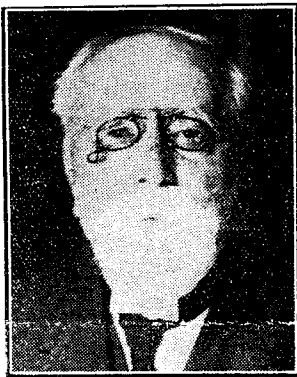
A LA CHAMBRE

L'opinion publique a été quelque peu émue en lisant dans le Temps la note que voici :

LE VOTE DES FEMMES AJOURNÉ

La commission du suffrage universel, convoquée ce matin pour examiner les propositions de loi tendant à accorder l'éligibilité et l'électorat aux femmes pour les élections municipales, n'a pu délibérer utilement, le quorum, nécessité par le nouveau règlement n'ayant pas été atteint : quatorze membres seulement sur quarante-quatre étaient présents. Elle a reporté le débat à la semaine prochaine.

Que s'était-il passé? ...tout simplement que les convocations avaient été envoyées trop tard, de telle sorte que M. Bracke, rapporteur vraisemblable des propositions déposées, n'avait même pas été avisé : il



M. LOUIS MARTIN

l'indique lui-même dans un article du Populaire que nous citons en revue de presse.

M. Jean Goy ne fut pas davantage atteint par sa convocation et combien d'autres encore ont été dans le même cas?

M. Baréty, président de la Commission, n'aurait pas dû permettre la rédaction d'une note qui donne inexactement l'impression que les parlementaires sont indifférents à notre cause.

De toute façon l'Union pour le Suffrage des Femmes, d'accord avec la Femme Nouvelle, a pris ses dispositions pour engager immédiatement une procédure de discussion immédiate, soit par l'intervention de la Commission (qui a dû se réunir hier, 22 février), soit à la suite d'une pétition signée par les députés.

Ajoutons que, mercredi dernier, la presse faisait savoir que M. Guernut avait été autorisé par le groupe radical de la Chambre à soutenir la proposition de M. Emile Borel, dont les féministes n'avaient jamais accepté les termes. Une lettre ainsi conçue fut alors adressée à M. Edouard Herriot par les femmes radicales :

Paris, le 20 Février 1935

Monsieur le Président,

Les femmes du Parti Radical apprennent avec étonnement que le Groupe Radical de la Chambre des Députés a prié M. Guernut de se rallier en son nom à la proposition de loi de M. Borel concernant le suffrage des femmes.

Après avoir pris connaissance des conditions de ce projet, les femmes radicales protestent :

1°) Contre le fait de n'avoir pas été consultées, sur les modalités de cette proposition. Il leur apparaît inadmissible que dans une affaire qui les concerne particulièrement, les parlementaires de leur Parti n'aient pas songé à s'entendre avec elles avant que l'un d'eux soit autorisé à soutenir une proposition.

2°) Sur le fond même du projet qu'elles ne sauraient accepter. Les femmes radicales considèrent que, soumises aux mêmes lois que les hommes, ayant les mêmes responsabilités et les mêmes charges qu'eux, elles doivent avoir des droits équivalents. Si elles peuvent accepter l'électorat et l'éligibilité municipale comme un premier pas fait vers l'intégralité de leurs droits, elles ne sauraient admettre la proposition de créer un collège électoral séparé et des modalités particulières, plus opportunistes que républicaines, qui créeraient de nouvelles inégalités et dénatureraient le sens même du suffrage universel.

Croyez, Monsieur le Président, etc...

Signature.

En même temps, la lettre suivante était adressée à M. Baréty, Président de la Commission du Suffrage universel :

Monsieur le Président,

Les femmes du Parti Radical ont appris incidemment que M. Guernut, autorisé par le groupe radical de la Chambre, devait soutenir devant la Commission du Suffrage Universel une proposition déposée antérieurement par M. Borel, concernant le vote des femmes.

Sachant que la question sera discutée vendredi, elles tiennent à faire savoir aux membres de la Commission qu'elles ne sauraient accepter les termes de cette proposition sur laquelle elles n'ont pas été consultées.

Pour les Femmes Radicales du Comité Exécutif :

C. BRUNSCHWIG.

Nous donnerons la semaine prochaine le compte rendu de la séance de la Commission qui s'est tenue hier. Mais dès aujourd'hui nous avons tenu à marquer l'attitude des féministes radicales.

AU SENAT

L'agitation est grande au Sénat. On fait les pointages : il y aurait 29 voix de majorité contre le suffrage féminin... à moins que le Gouvernement ne prenne une position énergique.

En attendant, pour remplacer M. Foucher, décédé, le neuvième bureau du Sénat a désigné M. Rolland, sénateur du Rhône, pour faire partie de la commission spéciale chargée de l'étude des diverses propositions ayant trait à l'électorat et à l'éligibilité des femmes.

« M. Rolland avait fait des déclarations hostiles au suffrage des femmes », déclara le communiqué de presse en annonçant cette nomination.

M. Louis Martin a répondu à cette provocation de ses adversaires en réunissant mardi dernier le groupe féministe du Sénat.

A TOURNEFEUILLE

En qui a tourné aussi on parle du vote des femmes. M. de Kerillis, qui avait rendu visite au Président, raconte en ces termes, la conversation échangée avec Monsieur et Madame Doumergue :

— Voyons, demanda-t-il, êtes-vous pour le vote des femmes que voici sur le tapis?

Ce n'est pas le Président qui me répond, c'est Mme Gaston Doumergue. Elle y met une fougue extraordinaire.

— Moi, femme, laissez-moi vous dire que je suis absolument contre... Comment, on sait tout ce qu'ont d'horribles la corruption et les mœurs électorales et on voudrait l'étendre à nous...

Mais le bon président sourit.

— Oh! je suis un peu moins absolu... Après tout, pourquoi ne pas faire voter les femmes au conseil municipal... Elles s'occuperont mieux que nous des œuvres sociales... Et puis cela servira d'essai.

— Ou d'engrenage..., répliqua vivement Mme Doumergue.

Je m'amuse follement de voir aux prises les deux illustres époux, le mari féministe, ou plutôt à moitié féministe, et la femme qui ne l'est pas...

Ce n'est pas la première fois que nous sont révélés les sentiments de la « Présidente », mais étant donnée la campagne présente et l'effort fait par les Françaises de toutes opinions pour obtenir leurs droits, l'intervention de Mme Doumergue est quelque peu choquante.

Ancien professeur de l'enseignement public, elle sait pourtant que les hommes et les femmes reçoivent une même instruction et ont une même possibilité de juger sainement les affaires du pays.

Mme Doumergue craint pour les Françaises l'immoralité des mœurs électorales; qu'elle nous permette de lui dire que les femmes qui ont une vie absolument irréprochable sont assez sûres d'elles-mêmes pour aborder avec sérénité et sans appréhension, les luttes de la vie politique. Elles ont même la conviction que non seulement elles ne seront pas salées par les mœurs politiques, mais que c'est la politique qui se régénérera sous leur influence morale. Et comment Mme Doumergue, qui manifeste des sentiments patriotiques, n'a-t-elle pas songé que les Françaises n'ont pas le droit de se désintéresser de la vie nationale ni d'étudier leurs responsabilités sur les destinées du Pays?

Enfin, malgré le malaise créé par cet incident, exploité par M. Buré, directeur de l'Ordre, ne regrettons pas la vivacité malencontreuse de Mme Doumergue, puisqu'elle a permis au Président, généralement réservé, de témoigner publiquement ses sentiments favorables au suffrage municipal des femmes.

C. B.

1935-23-02

n° 1140